

CAEN - Assemblée Générale du 26 octobre 2015

Rapport moral du Président Ambroise DUPONT

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Messieurs les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes,
Madame la Secrétaire Générale, Mesdames les Sous-Préfètes,
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs,
Mesdames et Messieurs,
Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire, cher Joël, nous voici une nouvelle fois à Caen, comme tous les deux ans, et c'est un vrai plaisir de nous retrouver dans la ville de notre siège social.

Merci de mettre le Centre de Congrès à notre disposition pour tenir notre réunion annuelle dans les meilleures conditions. Merci aussi de l'attention que vous y portez et merci encore à vos collaborateurs qui font beaucoup pour la réussite de cette journée.

Mes remerciements vont également à nos partenaires qui soutiennent notre Union Amicale, au premier rang desquels le département du Calvados. Si, face à une situation financière difficile, le département est amené à revoir à la baisse le montant des aides qu'il accorde à l'UAMC comme à toutes les autres associations, il reste un appui important. Je sais gré à son Président d'avoir su nous entendre. Cela renforce nos liens de proximité.

Monsieur le Préfet, je suis heureux de vous accueillir de nouveau aujourd'hui et de saluer les représentants des services de l'Etat qui, aux côtés des services du Département et de la Région, restent nos interlocuteurs quotidiens. Je me réjouis de votre présence à tous.

Vous m'autoriserez, enfin, un mot particulier pour vos représentants au sein de notre Conseil d'Administration pour les

remercier de leur action et de leur soutien et pour nos collaborateurs à l'Union Amicale qui s'efforcent au quotidien de répondre à vos attentes.

Suite aux départs annoncés, l'année dernière, de Christophe MOUCHEL et de Michèle MAUGEAIS, Olga BOUBET et Aurélie CHANTEAU, que beaucoup d'entre vous connaissent déjà, ont pris la suite, respectivement à la direction et au secrétariat. Le poste de juriste a lui aussi connu des changements.

Le rapport d'activités que nous a présenté Pascal ALLIZARD démontre que, malgré ce renouvellement général des effectifs, pas si simple dans une petite structure comme la nôtre, l'UAMC a poursuivi ses missions à votre service. Ils y mettent beaucoup d'enthousiasme et de compétence.

Le soutien, en arrière-plan, de Madame MAUGEAIS et de Madame TURBATTE a facilité le passage de témoin. Je leur en suis très reconnaissant.

Cette année encore, certains de nos collègues ne sont plus parmi nous, soit qu'ils aient démissionné, soit que l'âge ou la maladie aient fait leur œuvre. A tous, je voudrais adresser la reconnaissance de leurs pairs pour avoir servi leurs concitoyens avec le souci permanent de l'intérêt public.

A nos collègues maires disparus, la minute de silence que nous allons observer sera l'expression de notre hommage et de notre respect envers eux. Il s'agit de :

- Dominique MULLOIS, maire de Périgny,
- Roger BAILLIEUL, maire de Caumont-sur-Orne,

Minute de silence

A ceux qui ont pris leur suite, je souhaite la réussite dans un mandat qui ne sera pas de tout repos. Ils sont assurés de la disponibilité de notre Amicale pour les accompagner.

Notre réunion va se dérouler en **deux temps** : après notre assemblée statutaire que nous devons impérativement clore à 10 heures 20, la deuxième partie de la matinée sera consacrée à l'un des grands sujets qui nous occupent actuellement : la réforme territoriale.

Pour nous en parler, le Président du Sénat, Gérard LARCHER, nous a fait l'honneur d'accepter une nouvelle fois notre invitation.

Je me réjouis de cet échange au moment où nous nous interrogeons sur l'avenir et l'organisation future de nos territoires et je compte sur la compréhension des divers intervenants pour essayer d'être brefs dans leurs propos, afin de laisser une large place à la discussion avec notre invité d'honneur.

Je vais m'efforcer de donner l'exemple.

Mes chers collègues, les années se suivent et les défis que doivent relever les élus demeurent, voire se multiplient.

Après une fin d'année 2014, marquée, entre autres, par un verdict sans précédent à l'encontre d'un maire et de son adjoint dans le procès Xynthia, l'année 2015 a démarré dans l'horreur par des attentats terroristes au cœur même de Paris.

Ces événements ont fait descendre dans la rue des millions de gens, soucieux de montrer leur attachement aux valeurs de la République et à la liberté d'expression.

[De mémoire, on n'avait jamais vu autant de chefs d'Etat et de gouvernement réunis en un même lieu et entourés de tant d'anonymes pour dénoncer ces actes inqualifiables.]

Malgré une crise économique qui n'en finit pas de déployer ses effets, avec un chômage qui atteint encore les plus hauts niveaux et une crise agricole profonde, cette capacité à se rassembler pour défendre l'essence de notre vivre ensemble fut sans conteste un moment très fort.

Mais après la mobilisation et le temps de l'émotion, les problèmes demeurent : Quelle laïcité ? Comment la faire vivre au quotidien ? Comment assurer une meilleure cohésion sociale ?...

Et, parce que tout se tient, sur le plan international ; quel rôle la France doit-elle tenir dans les conflits en cours, dans la lutte contre l'islamisme radical et dans l'accueil des centaines de milliers de personnes qui affluent vers le vieux continent, fuyant la guerre et la misère ?

Je voudrais saluer ici l'élan de solidarité des maires du Calvados dans l'accueil des réfugiés. Si la politique d'asile est d'abord une compétence de l'Etat, de nombreux maires qui le pouvaient ont répondu présent et cela les honore.

Tous ces évènements doivent nous interroger et nous rappeler que la paix est notre bien le plus précieux, mais aussi le plus fragile.

Sur un plan plus local, 2015 aura vu la naissance des nouveaux cantons, où, pour la première fois, ont été élus des binômes homme/femme pour siéger au sein du Conseil, devenu départemental.

L'année 2015 sera marquée, enfin, par une réforme globale de l'organisation territoriale. J'y reviendrai plus longuement dans quelques instants.

Voilà, en quelques traits très sommaires, le paysage dans lequel il faut que, nous, maires et présidents, assurions une part de l'équilibre du pays. Le bloc communal en reste un maillon fondamental, qu'il convient de préserver et de renforcer.

Je voudrais, si vous le voulez bien, approfondir un peu quelques sujets :

- Vous connaissez mon attachement à l'urbanisme que je considère comme l'une de nos responsabilités essentielles. Je m'y arrête un instant, pour vous informer des suites données à l'importante mobilisation dans notre département contre la limitation drastique de constructibilité en zone naturelle et agricole introduite par la loi ALUR en 2014.

Face à l'ampleur des difficultés suscitées par cette disposition, vous avez émis un vœu, l'année dernière, demandant un assouplissement.

Au lendemain de notre Assemblée Générale de Lisieux, je l'ai adressé au Président de l'Association des Maires de France et à la Ministre en charge du logement, de l'égalité des territoires et de la Ruralité, Madame Sylvia PINEL, accompagné des délibérations que notre Union Amicale avait reçues de communes de tout le département, en liaison avec le CAUE.

Dans mon envoi, j'attirais fortement leur attention sur la nécessité d'assouplir encore cette règle, qui, malgré une première amélioration introduite entre temps dans la loi de modernisation de l'agriculture, restait bien trop contraignante pour nos territoires ruraux, qui plus est en habitat dispersé.

Depuis, lors du débat au Sénat, un amendement porté par le Sénateur AUBEY ouvrant de façon très encadrée la possibilité de construire des annexes, a été inséré dans la loi [pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite] Macron.

Si l'on peut naturellement se réjouir de cette évolution [qui fait droit à une demande que nous n'avons cessé de porter au Sénat pendant la mandature précédente], on ne peut que regretter le manque de lisibilité de cet article qui suscite de grandes difficultés dans sa mise en pratique.

Je voudrais saluer à cet égard la proposition faite par le CAUE, sous l'égide de son président Hubert COURSEAUX, à travers son guide didactique, qui suggère une interprétation possible de cette disposition.

Nous appelons de tous nos vœux la simplification du code de l'urbanisme, prévue par la loi ALUR et entreprise cette rentrée par Madame PINEL et espérons qu'elle aboutira à un outil plus lisible et accessible. Nous en avons tous besoin, a fortiori avec le désengagement de l'Etat dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

- Sur le plan budgétaire et financier, l'année 2015 a été aussi très dense. Dès le premier trimestre, nous avons été saisis d'un projet de révision des valeurs locatives des locaux professionnels à travers un dossier très complexe, envoyé à toutes les communes et communautés du Calvados, qui disposaient d'un délai excessivement court pour réunir les commissions des impôts directs et formuler un avis documenté.

Vous le savez, les bases actuelles datent des années 70 et n'ont fait l'objet que de quelques ajustements à la marge. La nécessité de les revoir est évidente. Mais, pour aboutir, la méthodologie devra sans doute être revue et un grand effort de pédagogie déployé.

Une expérimentation sur les locaux d'habitation a été lancée dans cinq départements de France, dont l'Orne. Il nous faudra être vigilants sur la généralisation de cette réforme, demander des simulations et des études préalables aux services fiscaux pour s'assurer qu'elle ne créera pas plus de problèmes qu'elle n'en résoudra.

Dans le cadre du plan général d'économies décliné sur les années 2015 à 2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont appelés à baisser de 11 Mds jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 2014 à 2017 de 28 Mds, correspondant à une amputation globale de 30% des dotations.

L'Union Amicale des Maires a souhaité s'associer à la mobilisation nationale initiée par l'Association des Maires de France, en allant à la rencontre de Monsieur le Préfet pour l'alerter sur les conséquences qui en découlent.

S'il est naturel que tous contribuent au redressement des finances publiques, le calendrier et le montant des baisses tels qu'ils ont été annoncés et confirmés encore dans le projet de loi de finances, ne sont pas soutenables. Ils menacent directement les services publics et l'investissement, à un moment où il faudrait plutôt les soutenir. C'est ce message que nous avons voulu relayer.

Il semble que la Cour des Comptes dans son troisième rapport annuel publié le 13 octobre dernier, partage la même analyse sur le recul des investissements publics, qui sont, vous le savez, réalisés à 70%, par les collectivités territoriales. Cette dernière pointe également du doigt la prolifération des normes qui génère un volume considérable de dépenses nouvelles pour les collectivités locales.

[On ne peut pas, en effet, encourager les collectivités locales à investir pour soutenir l'économie en leur imposant des normes et des charges nouvelles très coûteuses, tout en leur demandant, dans le même temps, de toujours plus réduire leurs dépenses de fonctionnement et leur masse salariale... en assurant le même service public, voire en le développant.]

Je conclurai sur ces questions de finances en évoquant, juste en quelques mots, la révision de la Dotation Globale de Fonctionnement. Partant d'un constat partagé que le mode actuel de calcul des dotations est tellement complexe et inégalitaire qu'il aboutit parfois à ce que des collectivités identiques touchent des montants très différents, la décision a été prise de réformer la DGF.

Le Comité des Finances Locales, dans lequel je siège, a planché plusieurs mois sur cette réforme. La volonté du gouvernement semble être de l'appliquer dès 2016, puisqu'elle a été incluse dans le projet de loi de finances.

[Au regard de la complexité du système et du manque d'études préalables fines, sans doute faudrait-il prendre un peu de temps, voire élaborer un véhicule législatif autonome pour permettre un débat spécifique sur cette question très complexe et très technique.]

Attention, à ne pas introduire encore plus de confusion que de clarté dans une réforme qui ne serait pas complètement aboutie.

Voilà, mes chers collègues, les éléments budgétaires que je voulais partager avec vous. Nous saurons, après le vote de la loi de finances, les marges dont nos collectivités disposeront pour 2016, s'il en reste.

- J'en viens enfin à la réforme territoriale, qui constitue le thème principal de nos discussions aujourd'hui.

Vous le savez, et nous allons en parler longuement tout à l'heure avec le Président du Sénat, les collectivités territoriales dans leur ensemble sont concernées par des réformes d'ampleur.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, aux 22 régions métropolitaines actuelles succéderont 13 régions recomposées. A la même date, 14 nouvelles métropoles verront le jour.

Plus proches de nous, des projets de communes nouvelles apparaissent au sein d'intercommunalités qui, doivent grossir.

Ce mouvement géographique et institutionnel se fera en même temps qu'une redistribution des compétences. Autant de réformes qui traduisent une volonté annoncée de rationaliser et de trouver la bonne échelle de gouvernance.

Au plan régional, je voudrais saluer Laurent BEAUVAIS, qui est désormais et restera sans doute, le dernier Président de la Basse-Normandie.

La restauration du caractère maritime du Mont St Michel, l'organisation du 70^{ème} anniversaire du Débarquement, ou encore les Jeux Equestres Mondiaux, pour ne citer que ceux-là, auront largement marqué notre territoire.

Nous comptons sur la Normandie élargie pour faire à la Basse-Normandie toute la place qui doit être la sienne.

Pour ce qui est des intercommunalités, nous avons tous reçu le projet de schéma de coopération intercommunale dessiné par Monsieur le Préfet. On y voit des choix ambitieux opérés par certains territoires qui sont allés bien au-delà du seuil minimal de 15 000 habitants.

Là encore, chacun devra être vigilant et réfléchir aux compétences, au meilleur périmètre possible pour les exercer et à la « gouvernabilité » des futures structures.

Sans que soit son objet initial, la loi du 16 mars 2015, qui améliore le régime de la commune nouvelle, peut être un levier intéressant pour palier certaines des problématiques que révèlent les fusions d'intercommunalités projetées.

On dénombre aujourd'hui près de 430 projets de communes nouvelles, de tailles diverses, en France, dont une quinzaine dans le Calvados.

Monsieur le Préfet, nous comptons sur vous et vos services pour accompagner au mieux cette montée en puissance du bloc communal.

Je terminerai en vous disant que le prochain congrès de l'Association des Maires de France se tiendra du 16 au 19 novembre, à Paris. Ce sera l'occasion de rappeler le rôle particulier du maire qui, de par sa proximité et sa connaissance fine de son territoire et de ses

habitants, est l'élue le plus au fait des préoccupations de ses concitoyens. Les maires sont bien les garants du lien social et du vivre ensemble.

Il y sera aussi beaucoup question de la transition énergétique et, en quelque sorte, les maires et présidents de communautés de France donneront le coup d'envoi de la COP 21 qui s'ouvrira à Paris le 30 novembre. Rendez-vous international oh combien important au regard des évolutions climatiques récentes.

Monsieur le Préfet, Messieurs les Présidents, Mes chers collègues, voilà rappelés, sans avoir été exhaustif, loin de là, quelques sujets qui nous ont mobilisés et nous mobiliseront encore demain.

Nous devons aborder tous ces changements avec méthode, mais avec volontarisme et sans outre mesure de crainte. Le Calvados a souvent été en avance sur son temps. J'en veux pour preuve, et ce n'est pas la seule, le fait qu'en cette année où nous commémorons le 70ème anniversaire du droit de vote des femmes, la première femme élue maire en France, fut Elise CAGNIARD, à Périers sur le Dan. Entrée au Conseil municipal sur décision du préfet DAURE et élue dès 1944, quelques mois avant même que les femmes aient obtenu le droit de voter, elle sera confirmée dans ses fonctions en 1945 et assumera trois mandats.

Je me garderai bien de paraphraser Danton, mais seulement vous dire, mes Chers Collègues, qu'il nous faut aborder cette période de grands changements avec audace mais réflexion. Le Calvados n'en manque pas !

Merci de votre écoute et bonne journée à tous !

Ambroise DUPONT – 26 octobre 2015